



Dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la gauche : formation des femmes à l'alphabétisation et aux droits politiques au Yémen ; femme agent de police en Afghanistan ; villageois lors d'une réunion d'Oxfam sur la santé publique au Soudan du Sud ; réfugié syrien au Liban ; discussion autour des questions de paix au niveau local au Sud-Soudan. Crédits photographiques en dernière page.

## LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ : DES ENGAGEMENTS À TENIR

Comment instaurer une nouvelle dynamique 15 ans après la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté en 2000 la Résolution 1325 pour faire respecter les droits des femmes pendant un conflit et pour faire valoir leurs rôles en matière de paix et de sécurité. Malgré quelques signes de progrès, l'impact sur la vie et le rôle des femmes dans le monde s'est révélé sporadique. Quinze ans plus tard, les Nations unies et les États membres doivent absolument profiter de la révision officielle de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité pour combler les lacunes. Les nouveaux engagements doivent porter sur la participation des femmes, la prévention des conflits et des violences sexistes, le suivi, la mise en œuvre et le financement.

# RÉSUMÉ

Les conflits ont des conséquences dévastatrices pour tout le monde, particulièrement pour les femmes et les filles. En général, les femmes et les filles ont accès à moins de ressources pour assurer leur protection et subvenir à leurs besoins. Elles sont également plus souvent la cible de violences sexistes et exclues des processus politiques essentiels pour garantir la paix et la sécurité.

Le nombre de conflits (surtout les conflits intra-étatiques) est en nette progression ces dernières années dans le monde (bien qu'il demeure en deçà du pic enregistré au milieu des années 1990), contribuant aux chiffres record de déplacements forcés en 2014<sup>1</sup>. La plupart de ces conflits se caractérisent par un extrémisme violent et des actes d'abus et de violences sexistes. Cela pose d'énormes défis pour les communautés, les États directement affectés et les leaders mondiaux chargés de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Des processus de paix et de relèvement inclusifs bénéficiant d'un soutien populaire n'ont jamais été aussi nécessaires. Pourtant, même si des femmes ont mené et soutenu des opérations de paix et de relèvement dans des communautés du monde entier, elles restent fortement exclues des négociations et du processus décisionnel.

Consciente de ces défis, la communauté internationale a pris plusieurs mesures importantes. En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution appelait à une pleine participation des femmes aux efforts pour la paix, à une meilleure protection contre les violations de leurs droits humains, à un meilleur accès à la justice et à la mise en place de mesures pour lutter contre les discriminations.

Depuis l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, de nombreux nouveaux engagements ont été pris, alliés à une plus grande reconnaissance politique et à une place renforcée de la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans le discours politique. Six autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ont contribué à développer un cadre politique et à promouvoir des normes positives. Le Danemark est devenu en 2005 le premier pays à élaborer son Plan d'action national (PAN) pour mettre en œuvre la Résolution 1325. En Afrique subsaharienne, c'est la Côte d'Ivoire qui a pris les premières mesures en 2007. La Commission de l'Union africaine a lancé son programme sur 5 ans sur le genre, la paix et la sécurité en juin 2014 afin de promouvoir la participation et la protection des femmes dans tout le continent. En juillet 2015, 49 États<sup>2</sup> avaient déjà publié un ou plusieurs PAN.

Certains pays en cours de relèvement suite à un conflit ont fait des progrès bien visibles. Vingt ans après le génocide de 1994, le Rwanda présente la plus grande proportion de femmes parlementaires au monde : 64 %<sup>3</sup>. En 2006, Ellen Johnson Sirleaf est devenue la première femme présidente du Liberia au lendemain de la guerre civile. Lors des élections provinciales et présidentielles

*« La résolution 1325 (2000) formule la promesse aux femmes du monde entier que leurs droits seront protégés et que les obstacles à leur égale et pleine participation au maintien et à la promotion d'une paix durable seront écartés. Nous devons maintenir cette promesse. »*

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, octobre 2004

de 2014 en Afghanistan, 300 femmes se sont portées candidates aux conseils provinciaux, un record. L'Afghanistan compte 69 femmes parlementaires (sur 249 parlementaires, soit 27,7 %) alors qu'il n'y en avait aucune en 2001.

Mais l'impact sur la vie des femmes et sur leur rôle formel en matière de paix et de sécurité dans le monde a été sporadique. La volonté politique fait souvent défaut pour permettre une participation efficace des femmes dans les processus de paix et dans les institutions de sécurité, corriger de manière holistique les causes sous-jacentes du conflit, des violences et de l'inégalité entre les genres, promouvoir la mise en œuvre par l'intermédiaire d'un reporting transparent et d'un engagement de la société civile, et pour mobiliser les ressources financières nécessaires.

### **Analyse de haut niveau : levée des obstacles**

Le Conseil de sécurité mène une analyse de haut niveau à l'approche du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en octobre 2015. Très attendue, cette analyse a pour objet d'évaluer les progrès réalisés à l'échelle régionale, nationale et internationale pour la mise en œuvre de la Résolution 1325, de renouveler les engagements clés et de lever les obstacles identifiés. À cette fin, le Secrétaire général a commandé une étude mondiale pour identifier les bonnes pratiques, les lacunes, les défis et les actions prioritaires.

L'Espagne (qui prendra la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies en octobre) a fait preuve d'une implication appréciable dans la préparation de cette analyse de haut niveau et souhaite rendre parfaitement mesurable chaque nouvelle résolution du Conseil de sécurité. L'Espagne joue aussi un rôle positif dans la promotion de l'intégration du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans les différentes activités du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les actions menées par l'Espagne et le Royaume-Uni (qui dirige le programme pour les femmes, la paix et la sécurité au Conseil de sécurité des Nations unies) visant à mobiliser un soutien politique plus large pour les nouveaux engagements nécessaires sont également les bienvenues. Il convient par ailleurs d'inciter la société civile et les organisations de défense des droits des femmes à éclairer les débats et la phase de préparation de l'analyse de haut niveau.

Il est essentiel que toutes les agences et tous les États membres des Nations unies utilisent cette analyse de haut niveau, les conclusions de l'étude mondiale et les recommandations formulées par les organisations de la société civile (surtout les groupes de défense des droits des femmes) non seulement pour confirmer leur engagement envers les principes et l'ambition du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, mais aussi pour adopter de nouvelles mesures spécifiques pour combler les lacunes et relever les défis identifiés, définir de nouveaux objectifs et mieux traduire la reconnaissance politique dans la pratique.

Par exemple, une participation significative des femmes dans les pourparlers de paix, soutenue par la communauté internationale, reste rare. D'après une étude Oxfam portant sur 23 pourparlers de paix connus et menés en Afghanistan entre 2005 et 2014, aucune femme afghane n'a participé aux

négociations entre la communauté internationale et les Talibans<sup>4</sup>. Des cas comme celui-ci envoient un message terrifiant à tous les autres acteurs indiquant que les femmes sont insignifiantes, ce qui renforce l'inégalité entre les genres et la marginalisation des femmes. À l'échelle locale, la participation des femmes dans les activités de pacification et de prévention des conflits, ainsi que dans le suivi des accords de paix, est souvent entravée par des risques physiques et un accès limité aux services de base et aux moyens de subsistance.

Les Nations unies et certains États membres ont fait des progrès pour soutenir les rôles des femmes et intégrer l'analyse et l'expertise sur les questions hommes-femmes, mais la route est encore longue. Les Nations unies doivent s'appuyer sur les objectifs existants concernant le leadership des femmes, et s'assurer que 40 % des principaux rôles dans les institutions en charge du développement, de la sécurité et de la paix (délégués et responsables d'agences inclus) seront occupés par des femmes d'ici 2020<sup>5</sup>.

Des mesures importantes ont été prises pour limiter les impacts des conflits, notamment le célèbre Traité sur le commerce des armes qui oblige les États Parties à tenir compte des risques du transfert des armes sur les femmes et les filles. Mais la prévention du conflit en lui-même (en s'attaquant aux causes profondes et complexes du conflit comme les inégalités structurelles sociales et économiques) n'a pas bénéficié d'une attention adaptée. Une approche holistique éclairée par une analyse complète des questions hommes-femmes est requise pour permettre aux femmes de s'impliquer dans le travail de pacification au niveau local en tenant compte non seulement de leur capacité technique et de leur aptitude au plaidoyer, mais également de leurs besoins élémentaires.

### **De la rhétorique à la réalité**

Des efforts considérables ont été réalisés pour sensibiliser et mobiliser au sujet des violences sexistes lors d'un conflit. Des obstacles de taille demeurent, comme la pénurie de personnel féminin dans le secteur de la sécurité et l'impunité des auteurs de violences sexistes. Des mesures plus fortes sont requises pour convertir dans les faits une rhétorique certes positive sur les efforts à déployer dans la lutte contre les violences sexistes.

Les défis et les manquements sur le reporting et la mise en œuvre demeurent. Au Conseil de sécurité des Nations unies, les mécanismes systématiques utilisés pour promouvoir une analyse, un suivi et une mise en œuvre efficaces concernant les femmes, la paix et la sécurité font défaut dès le départ. Cela peut expliquer l'intégration hétérogène des engagements de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies dans les discussions, documents et décisions du Conseil de sécurité au fil du temps. Par exemple, aucune des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur Israël et la Palestine depuis 2000 ne mentionne la problématique du genre, ni les engagements de la Résolution 1325.

Ces manquements confortent l'exclusion des femmes des pourparlers de paix et sapent toute opportunité de redynamiser les processus de paix dans le cas de conflits jusque là insolubles. On ne peut que saluer les efforts récents déployés au Conseil de sécurité des Nations unies pour résoudre de tels conflits. Toutefois, la mise en place d'un groupe de travail dédié (constitué

### **Absentes des débats**

*De 1992 à 2011, moins de 4 % des signataires des accords de paix et moins de 10 % des négociateurs dans les pourparlers de paix étaient des femmes.*

Recueil d'informations d'ONU Femmes consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité, 2012

d'experts des États membres, des agences des Nations unies et de la société civile) pour analyser et orienter le financement, les actions et les programmes du Conseil de sécurité renforcerait la cohérence et accélérerait les avancées. Par ailleurs, l'étude 2015 de l'architecture de consolidation de la paix et le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix renforcent mutuellement la promotion de l'égalité entre les genres dans toutes les opérations de paix et de sécurité.

Dans le monde, les États membres peuvent améliorer la mise en œuvre en veillant à ce que leurs plans d'action s'appuient sur des processus officiels pour impliquer des groupes de défense des droits des femmes et des experts de la société civile, ainsi qu'en recourant à des mécanismes de suivi et d'évaluation et à un reporting public régulier sur les progrès. Les États à la recherche d'un modèle d'implication de la société civile peuvent s'inspirer du PAN des Pays-Bas, qui engage un grand éventail d'acteurs, notamment des instituts de recherche, des ONG internationales, des groupes de femmes en faveur de la paix et des groupes de la diaspora<sup>6</sup>.

Autre faiblesse importante du programme pour les femmes, la paix et la sécurité : le manque de financement pour sa mise en œuvre. Sans un budget dédié et suffisant, un plan d'action régional ou national ressemble à une automobile sans carburant : aussi bien conçu soit-il, il ne peut pas avancer. Les PAN de certains pays comme l'Espagne s'annonçaient prometteurs, mais les budgets alloués ont ensuite été réduits à des niveaux inadaptés.

L'aide internationale utilisée pour soutenir l'égalité entre les genres dans les États fragiles est à la hausse, mais seulement 6 % de cette aide sont destinés principalement à l'égalité entre les genres. Dans le secteur de la paix et de la sécurité, la part de l'aide qui porte sur l'égalité entre les genres est encore plus limitée (2 %)<sup>7</sup>, soit une somme largement insuffisante pour tenir les engagements pris pour les femmes, la paix et la sécurité. Les bailleurs doivent augmenter l'aide soutenant l'égalité entre les genres dans les États fragiles d'après les recommandations de l'étude mondiale, et leurs dépenses en matière de paix et de sécurité doivent correspondre aux objectifs existants des Nations unies en matière de dépenses de pacification dédiées à l'égalité entre les genres<sup>8</sup>.

Cette aide doit inclure un financement de base fiable et des subventions importantes et accessibles au profit des organisations de défense des droits des femmes qui font un travail remarquable, mais dont le financement est souvent insuffisant<sup>9</sup>. Dans les États fragiles, les organisations et les institutions d'autonomisation et de défense des droits des femmes bénéficient de seulement 1 % de l'aide consacrée à l'égalité entre les genres. Les mécanismes conçus pour fournir un financement accessible à ce type d'organisations, comme l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que de nombreux fonds indépendants dévolus aux femmes, offrent des opportunités en ce sens.

Ce document présente l'analyse d'Oxfam des principaux défis et manquements du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les recommandations pour renforcer son impact. Le chapitre 1 porte sur la participation des femmes dans les processus de paix et les institutions de sécurité. Le chapitre 2 souligne les lacunes et les solutions en matière de prévention des conflits et de violences sexistes. Le chapitre 3 est dédié au



reporting, au suivi et à la mise en œuvre, en soulignant le rôle des organisations de la société civile. Le chapitre 4 examine la question des ressources financières.

Le présent document s'appuie sur les consultations menées avec les autres organisations et experts dans ce domaine, ainsi que sur l'expérience d'Oxfam en tant qu'organisation humanitaire et de développement intervenant dans plus de 90 pays et assurant un suivi soutenu des programmes en faveur de l'autonomisation et des droits des femmes. Il s'inspire également des enseignements et des analyses des programmes menés en Afghanistan, en Irak, au Myanmar, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

## RECOMMANDATIONS

Les Nations unies et les États membres doivent honorer leurs rôles et leurs responsabilités en mettant en œuvre ce qui suit.

### Participation

1. **S'assurer que les rôles et les demandes des femmes sont intégrés efficacement dans tous les processus et institutions de paix et de sécurité régionaux, nationaux et internationaux.** Les États qui encouragent et soutiennent les discussions en matière de développement, de sécurité et de paix (notamment les « groupes des amis ») doivent conditionner leur implication à une participation significative des femmes. Les femmes qui représentent les communautés doivent avoir les moyens de participer pleinement à tous les niveaux par le biais de formations sur le plaidoyer et d'un soutien technique et financier adéquat. Elles doivent aussi bénéficier de l'expertise des Nations unies sur les droits des femmes et le genre, avec des ressources suffisantes.
2. **Renforcer le leadership et la participation des femmes aux Nations unies** en veillant à ce que la part des femmes dans les postes à responsabilité au sein de l'architecture de développement, de sécurité et de paix des Nations unies atteigne au minimum 40 % d'ici 2020, y compris parmi les représentants spéciaux, les délégués et les responsables d'agences, ainsi que dans les rôles clés au sein de missions en situation de conflit et post-conflit, conformément aux objectifs existants des Nations unies sur les femmes aux postes clés.

### Prévention des conflits et violences sexistes

3. **Intensifier les efforts déployés dans la prévention des conflits**, en s'appuyant sur une analyse systématique des questions hommes-femmes et sur la promotion de l'égalité entre les genres, et en s'attaquant davantage aux causes profondes du conflit comme les inégalités sociales et économiques, l'accès inégal aux ressources et aux services de base, les impacts du changement climatique, une piètre gouvernance et une redevabilité insuffisante, ainsi que le militarisme. Le rôle et la participation des femmes dans les efforts déployés pour prévenir et résoudre les conflits et lutter contre l'extrémisme politique doivent en outre faire l'objet d'un soutien plus exhaustif.
4. **Intensifier les efforts déployés pour prévenir les violences sexistes de façon plus holistique** : plus grande attention et ressources accrues pour lutter contre les causes sous-jacentes des violences sexistes et de l'inégalité entre les genres, mise en œuvre plus efficace de l'article 7(4) du

Traité sur le commerce des armes concernant les risques pour les femmes, soutien accru pour le recrutement, la fidélisation et la capacité des femmes dans les services de sécurité, mais aussi lutte contre l'impunité en demandant des compte de façon visible et homogène à tous les auteurs de violences sexistes, y compris au sein des Nations unies et parmi le personnel en charge de la sécurité à l'international.

## **Suivi et mise en œuvre**

5. **Améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.** Il faut pour cela : créer un groupe de travail d'experts dédiés issus des États membres, des agences des Nations unies et de la société civile pour analyser et orienter les programmes, les actions et le financement du Conseil de sécurité ; institutionnaliser les notes de la société civile conformément à la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies lors de débats ouverts et de réunions officielles ; encourager les États membres à créer des mécanismes consultatifs officiels avec la société civile (notamment les organisations de défense des droits des femmes) pour faciliter l'analyse contextuelle, ainsi que la conception, le suivi et l'évaluation des actions et des plans nationaux. Il convient en outre d'intégrer uniformément les engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité dans les activités du Conseil de sécurité des Nations unies.
6. **Améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre dans les États membres** en veillant à ce que les plans d'action nationaux et les plans d'action régionaux soient soutenus par des mécanismes formels pour impliquer les groupes de défense des droits des femmes et les experts de la société civile dans les processus adéquats d'analyse et de planification. Le suivi des progrès doit être transparent et régulier, sur la base de déclarations parlementaires, de séances d'information publiques et de publications, ainsi que de mécanismes pour le suivi et l'évaluation des résultats avec un échéancier et des indicateurs clairs.

## **Financement**

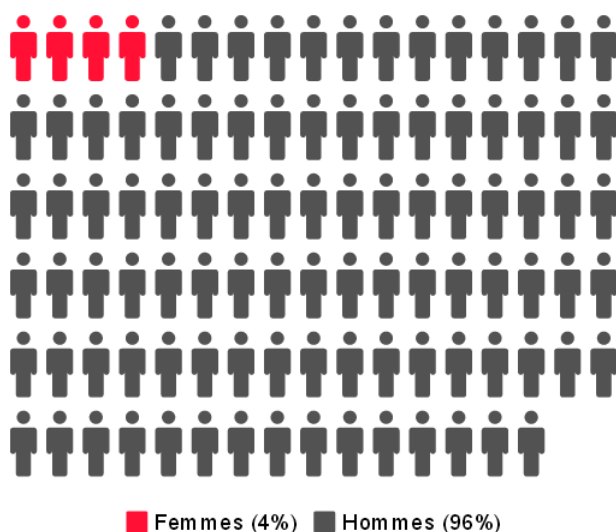
7. **S'assurer que tous les États membres s'engagent à élaborer des PAN correctement financés** avec les ressources et les budgets dédiés, tel que recommandé par la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies, d'ici fin 2016.
8. **Augmenter considérablement le financement des bailleurs pour soutenir les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les objectifs associés sur l'égalité entre les genres.** Ce point découle de la recommandation de l'étude mondiale stipulant que 15 % de l'aide en situation de crise devraient être affectés à la réponse aux besoins des femmes et à l'égalité entre les genres. Il conviendra aussi de veiller à ce que d'ici 2020, au moins 15 % des dépenses affectées à la paix et à la sécurité soient destinées principalement à l'égalité entre les genres (conformément aux objectifs de pacification des Nations unies). Dans ce cadre, les bailleurs de fonds doivent s'engager à financer et à subventionner de façon conséquente les organisations de femmes, et ce sur plusieurs années. Ces fonds doivent notamment transiter via l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que d'autres fonds dévolus aux femmes.

# 1 PARTICIPATION

Le programme pour les femmes, la paix et la sécurité se base sur une participation significative. Un programme soutenu efficacement et déployé largement permet aux femmes de contribuer aux activités de pacification et de résolution des conflits au niveau local tout en participant à la création de services judiciaires et de sécurité plus réactifs et plus accessibles, en augmentant la pertinence, la durabilité et l'impact des interventions humanitaires et de développement et en renforçant l'efficacité, la légitimité et la reconnaissance populaire des processus de paix nationaux et internationaux.

Mais les femmes sont systématiquement marginalisées dans les efforts déployés à tous les niveaux pour la prévention, la résolution et le relèvement suite à un conflit, et leur participation dans les institutions et les processus de paix et de sécurité reste très limitée. Des progrès importants ont été réalisés au niveau de la participation des femmes dans les pourparlers de paix soutenus par les Nations unies (voir l'encadré). Toutefois, globalement, les femmes ont représenté moins de 4 % des participants dans les négociations de paix entre 1992 et 2011 (voir Figure 1)<sup>10</sup>. Les progrès en matière de participation, qui conditionnent de façon transversale les avancées dans les autres domaines, constitueraient la plus grande faiblesse du programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

**Figure 1 : Femmes ayant participé aux négociations de paix, 1992–2011**



Source : ONU Femmes (2012)

Au niveau local et national, la participation des femmes est limitée ou atténuée par divers facteurs comme la pauvreté, les inégalités et les discriminations sociales et économiques, des capacités techniques insuffisantes, un accès insuffisant à l'éducation, des menaces et des actes de violence, la marginalisation ou la manipulation politique, ainsi que les mesures symboliques. Par exemple, dans le processus de paix actuel au Soudan du

## **Pourparlers de paix menés par les Nations unies : des signes de progrès**

*En 2013, l'ONU a dirigé ou codirigé 11 médiations officielles. Comme en 2012, toutes les équipes d'appui à la médiation de l'ONU comprenaient des femmes, contre seulement 86 % en 2011. Au moins une femme était déléguée aux négociations dans 8 de ces 11 médiations (6 sur 9 en 2012), et 88 % des négociations ont bénéficié des services de spécialistes des questions d'égalité des sexes (contre 85 % en 2012 et 36 % en 2011).*

Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, septembre 2014



Sud, les femmes nommées aux délégations des factions de l'opposition représentaient uniquement leurs leaders respectifs, et non les intérêts des communautés affectées par des conflits. En Somalie, les femmes désignent le risque de violence sexuelle comme principal obstacle à leur participation dans les activités de pacification<sup>11</sup>.

Au niveau national et international, le manque de participation significative (comme dans les 23 pourparlers de paix connus et menés en Afghanistan entre 2005 et 2014<sup>12</sup>) est doublement préjudiciable, car bien que les États et les parties en négociations aient généralement la possibilité de garantir une participation significative des femmes parmi les représentants, leur inertie révèle leur désintérêt ou leur réticence sur ce point. Cela reste le cas même lorsque les efforts déployés exclusivement par des hommes pour résoudre divers conflits échouent depuis des années, voire des décennies.

Par ailleurs, une analyse de genre insuffisante et une participation restreinte, voire une exclusion complète des femmes, permettent au mieux de ne traiter que partiellement les vecteurs complexes du conflit (voir la section suivante). Cela sape la durabilité des accords de paix et contribue à aggraver les facteurs sous-jacents au conflit et à l'inégalité entre les genres.

Tous les processus et toutes les initiatives de pacification doivent intégrer des femmes dans les rôles appropriés, notamment en tant que membres des communautés consultées (dont les réfugiés), conseillers, participants et décideurs, de l'évaluation initiale au suivi, en passant par la conception et la mise en œuvre qui s'ensuit. Cela doit passer par un renforcement des capacités qui garantit que la participation des femmes est crédible et productive. Ce faisant, les parties peuvent s'assurer que les accords et les processus de paix bénéficient du soutien de la majorité des populations affectées, ce qui augmente les chances d'ancrer les résultats dans la durée. Les groupes gouvernementaux régionaux et internationaux qui encouragent et soutiennent les discussions en matière de développement, de sécurité et de paix doivent conditionner leur soutien à une participation significative des femmes.

### **Renforcement des capacités et atténuation des contraintes**

Les organisations de défense des droits des femmes ont un rôle important à jouer, notamment pour renforcer les capacités des participantes et mener des actions de sensibilisation par le biais d'un travail de campagne. Les experts des agences des Nations unies sur les questions hommes-femmes et sur les droits des femmes ont également un rôle de soutien déterminant, mais leurs équipes ont besoin de ressources et d'un budget adéquats pour assurer un tel appui.

Ces rôles sont essentiels notamment au regard de la nécessité de lever les obstacles structurels qui empêchent les femmes de participer aux prises de décision. Voici le témoignage d'une militante en Somalie à Oxfam :  
« L'éducation est une nécessité pour les femmes, qui ont besoin d'une culture financière, d'acquérir de l'expérience et de conforter leurs compétences à l'échelle locale. La communauté internationale doit soutenir les groupes de la société civile, sinon ils vont disparaître<sup>13</sup>. »

Ailleurs, Daw Nyo Nyo Thin, une parlementaire représentant la région de Yan-

gon au Myanmar, contribue régulièrement aux activités qui visent à accroître la participation des femmes dans la politique et le leadership. Éminente militante pour la réforme de la gouvernance locale, Daw Nyo Nyo Thin soutient activement le projet d'Oxfam sur le leadership politique des femmes dont l'objectif est de donner aux voix des femmes une place centrale, et non périphérique, dans le processus décisionnel sur les politiques au Myanmar. D'après elle, ces projets sont un « must », car ils permettent aux femmes de prendre conscience de leurs droits et de leurs aptitudes, favorisant ainsi leur autonomisation.

### **Étude de cas n° 1 : Encourager le leadership des femmes – L'histoire de Samira au Yémen**

Début 2014, Oxfam ne parvenait pas à persuader les membres masculins de la communauté du village d'Al-Mahrq dans le gouvernorat d'Al-Hodeidah au Yémen d'autoriser les femmes à participer au comité local sur l'eau.

Samira est alors entrée dans l'arène. Malgré les critiques initiales des hommes et les messes basses des femmes, la détermination et le charisme de cette femme de 40 ans l'ont emporté sur sa communauté et elle a été sélectionnée en tant que membre du comité sur l'eau. Samira a ensuite encouragé d'autres femmes à participer aux activités de forage dans le cadre du projet « argent contre travail » d'Oxfam, des tâches qui étaient réservées jusque là aux hommes. Samira a elle-même supervisé les opérations de forage et la pose de canalisations d'eau et a également assuré le suivi de l'extension du réseau avec le sous-traitant.

À l'image des autres femmes du village, Samira n'a pas reçu une éducation formelle. Mais elle a fait preuve d'aptitudes solides en matière de leadership et a exprimé son souhait de devenir membre du comité local. « Après ce qui vient de se passer, plus personne ne peut marginaliser les femmes », déclare Samira.

« Elles doivent vivre et mourir dans la fierté ».

L'histoire de Samira illustre la manière dont les femmes, lorsqu'elles ont accès au processus décisionnel, peuvent réaliser leur potentiel en tant qu'actrices du changement et renforcer à la fois les résultats en matière de développement et leurs avantages pour les communautés.

Dans le secteur de la sécurité, la pleine participation des femmes dans les institutions comme l'armée et la police renforce la réactivité de l'État (et donc sa légitimité) aux yeux de ses citoyens, ce qui contribue à la sécurité des femmes et des filles et améliore leur accès à la justice et aux services de base. Ce point est crucial dans un contexte de crise où les communautés souffrent de taux particulièrement élevés de violence sexiste (voir la section suivante).

Par exemple, une enquête soutenue par les Nations unies en Afghanistan et publiée en 2012 révèle une acceptation croissante des femmes agents de police par la population, soulignant leur contribution à une amélioration de l'image publique de l'ensemble de la police nationale afghane (PNA). D'après cette enquête, on fait davantage confiance aux femmes agents de police qu'à leurs collègues masculins pour résoudre une affaire de manière équitable<sup>15</sup>. Malgré ces conclusions et les efforts positifs déployés pour recruter davantage de femmes afghanes agents de police, les femmes représentaient fin 2014 tout juste 2 % des effectifs de la PNA. Ce chiffre est dû aux nombreux défis du recrutement et de la fidélisation, avec notamment des ressources spécifiques insuffisantes pour les femmes agents de police et la discrimination sur le lieu de travail.

De la même manière, l'implication des femmes dans les activités de pacification peut permettre de mieux sensibiliser de telles missions aux vulnérabilités particulières (mais aussi au potentiel) des femmes et des filles. Il est indispensable d'éliminer les obstacles à une communication efficace entre les forces de maintien de la paix et les communautés affectées par des conflits dès les premières phases de telles missions, afin de comprendre les besoins en matière de sécurité et de protection et de réduire plus efficacement les risques. Cet objectif est souvent sapé par le petit nombre de femmes impliquées dans les opérations de pacification (y compris dans les postes à responsabilité), notamment dans l'armée et dans la police qui sont largement constituées d'hommes et dirigées par des hommes.

Les Nations unies ont défini des objectifs : au sein de ses entités intervenant dans les situations de conflit et post-conflit, les postes à responsabilité doivent être occupés par au moins 30 % de femmes en 2014, et par 40 % de femmes d'ici 2020<sup>16</sup>. Les Nations unies doivent honorer et renforcer ces engagements positifs et les appliquer aux postes à responsabilité au sein de l'architecture de développement, de sécurité et de paix des Nations unies, y compris parmi les délégués et les responsables d'agences.

## 2 PRÉVENTION DES CONFLITS ET VIOLENCES SEXISTES

La prévention des conflits est un pilier central du programme pour les femmes, la paix et la sécurité qui vise à protéger les femmes des mauvais traitements, mais également à renforcer leur contribution à l'instauration et au maintien de la paix et de la stabilité. Cette contribution peut prendre plusieurs formes : les facteurs sociaux, politiques et économiques, ainsi que les autres causes profondes des conflits et des violences sont si variés qu'ils appellent une

### **Leadership des femmes dans les missions des Nations unies : il reste beaucoup à faire**

*Au 31 décembre 2013, cinq missions sur 27 (19 %) étaient dirigées par des femmes (Côte d'Ivoire, Chypre, Haïti, Libéria et Soudan du Sud, toutes étant des missions de maintien de la paix), contre quatre (15 %) en 2012 et six (21 %) en 2011.*

*Un seul des sept bureaux (14 %) du Département des affaires politiques était dirigé par une femme.*

*Dans les missions politiques spéciales, 24 % des postes de haut niveau (P-5 à D-2) étaient occupés par des femmes en 2013, contre 25 % en 2012 et 18 % en 2011<sup>14</sup>.*

Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, septembre 2014

multitude de contre-mesures, du renforcement de l'état de droit à la lutte contre les inégalités entre les genres sous-jacentes, en passant par la régulation du flux des armes à feu.

Mais depuis 2000, la prévention des conflits dans le cadre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité n'a pas reçu une attention aussi soutenue que les problématiques post-conflit telles que la reconstruction des services de sécurité de l'État. La Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies (2013) reconnaît ce manque d'attention et vise à promouvoir le rôle des femmes à tous les niveaux, qu'il s'agisse de prévention, de résolution ou de relèvement des conflits. Cette résolution a permis de combler une lacune dans l'interprétation qui portait auparavant sur la seule prévention des violences sexistes pendant un conflit plutôt que sur la prévention du conflit à proprement parler.

Ces deux aspects sont naturellement liés, car un conflit peut créer des conditions (comme un état de droit affaibli et la prolifération des armes) susceptibles d'intensifier les violences sexistes, tandis que de tels actes de violence peuvent déclencher et exacerber un conflit (surtout si les auteurs de ces violences sexistes restent impunis). Mais ils ne sont pas identiques et des efforts supplémentaires sont requis pour lutter contre la multiplication des conflits en général.

L'incapacité à prévenir les conflits sape les investissements consacrés à l'aide et érode les avantages durement acquis en faveur des femmes. Par exemple, les projets menés par Oxfam au Yémen depuis 2012 ont conduit à de grandes avancées pour les femmes, notamment concernant l'engagement des femmes dans la transition politique, l'inclusion d'une protection complète des droits des femmes et la pénalisation des violences sexistes dans le projet de constitution, ainsi que la participation des femmes à la Conférence de dialogue national (2012–2013). Par conséquent, la problématique des droits des femmes a gagné de l'importance dans les discussions concernant la gouvernance et la participation politique.

Ces avancées sont désormais menacées par l'escalade du conflit entre les forces pro-gouvernementales et les forces Houthis de l'opposition au Yémen en 2015, notamment avec l'application de contraintes de sécurité sur la mobilité des femmes et un comportement néfaste des hommes vis-à-vis du rôle et des compétences des femmes, que les conflits exacerbent souvent<sup>17</sup>. Sur le plan national, pratiquement aucune femme n'a ainsi été invitée à prendre part aux pourparlers de paix menés par l'un des belligérants, tandis que sur le plan international les femmes ne sont pas vraiment représentées ni entendues dans les pourparlers de paix qui ont lieu à Oman et à Genève. Lors de ces rendez-vous, les discussions sur la participation des femmes dans la sphère politique et la protection de leurs droits ont pour ainsi dire cessé. Ce type de marginalisation est très répandu dans le monde, mais les femmes jouent et doivent jouer un rôle central dans la gestion des conflits, leur résolution et la construction d'une paix durable.

### **S'attaquer aux causes profondes**

Pour relever ces défis, les bailleurs de fonds et les États doivent suivre une approche plus complète qui s'attaque aux causes profondes et aux facteurs

des conflits et de l'extrémisme politique, et pas seulement à leur impact sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Ces facteurs incluent les inégalités sociales et économiques, l'accès inégal aux ressources et aux services de base, les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles, une gouvernance réfractaire et irresponsable, ainsi que le militarisme.

Il convient donc, entre autres choses, de garantir un accès égal et opportun aux services de base, de maintenir un espace pour la société civile, de mettre fin aux lois et aux pratiques discriminatoires, de renforcer l'état de droit et un développement économique équitable, de décourager la militarisation et les dépenses militaires excessives, et de prévenir de façon plus efficace la fourniture d'armes susceptibles de servir à commettre des atrocités (comme stipulé dans le Traité sur le commerce des armes (TCA)).

Cette approche plus holistique de la prévention des conflits intègre une analyse complète des rapports de force entre les femmes et les hommes afin d'éclairer les stratégies conçues pour impliquer les femmes dans l'élaboration des décisions politiques<sup>18</sup>. Par exemple, dans les pays comme la Somalie et le Mali, l'analyse d'Oxfam démontre que les femmes ont souvent du mal à participer aux activités de prévention des conflits, car elles sont trop pauvres et trop accaparées par les besoins élémentaires de leur famille. Dans ces pays, les projets d'Oxfam ont aidé les femmes locales à gagner plus d'argent (par ex. en renforçant leurs compétences professionnelles). Elles ont ainsi pu répondre à leurs besoins élémentaires et réduire leurs heures de travail, et ainsi disposer de davantage de temps et d'espace pour s'impliquer dans les processus de gestion des conflits locaux. Cela a en outre contribué à renforcer la stabilité sociale.

Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des groupes de femmes locaux, notamment leur aptitude à négocier, mener un plaidoyer et demander des comptes aux détenteurs de responsabilités, est également incontournable. Les efforts déployés en ce sens par Oxfam au Myanmar et en Somalie ont par exemple permis de transmettre aux militantes les compétences et la confiance requises pour dénoncer divers acteurs, notamment les autorités gouvernementales, les groupes armés et les milices tribales.

Des progrès considérables ont été observés ces dernières années pour réduire ou prévenir les conflits et les violences sexistes. Par exemple, le traité historique sur le commerce des armes est entré en vigueur en décembre 2014 et a été ratifié par plus de 71 États. Les parties signataires sont tenues de déterminer si les armes fournies risquent d'être utilisées pour commettre des violations sérieuses des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des actes graves de violences sexistes.

Les civils sont les plus grandes victimes des armes légères. Aussi, une application stricte du TCA en général et de ses dispositions concernant les femmes en particulier ferait une grande différence au niveau de la protection des femmes et des filles dans le monde. Tous les États doivent donc ratifier le TCA, l'appliquer rigoureusement et accélérer la création d'une norme positive dans le droit coutumier et international.

Pourtant, plusieurs États (comme le Canada, la France, la Russie et le Royaume-Uni) ont autorisé ces dernières années la vente d'armes ou de munitions en Syrie (Russie) ou en Arabie saoudite (pour les trois autres États), malgré de sérieux doutes sur le risque que ces armes infligent des souffrances intolérables parmi les civils lors des conflits récents ou actuels<sup>19</sup>. Sur ces pays qui vendent des armes, la France et le Royaume-Uni ont ratifié le TCA, tandis que la Russie et le Canada n'ont ni signé ni ratifié le TCA.

### **Violences sexistes : progrès et lacunes**

Les efforts se sont intensifiés pour lutter contre les violences sexistes toujours répandues dans les conflits, comme le souligne la Résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies (2008). La création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur les violences sexuelles en situation de conflit (2009) dans le cadre de la Résolution 1888 du Conseil de sécurité des Nations unies (2009) constitue une avancée considérable. Ce Représentant spécial fait office de porte-parole des Nations unies et de défenseur politique sur les violences sexuelles liées aux conflits, dénonçant les auteurs, incitant les belligérants à prévenir les atrocités et militant pour une réponse plus ferme des Nations unies et des États membres pour mettre fin à l'impunité et venir en aide aux victimes.

Parmi les États membres des Nations unies, le Royaume-Uni a confirmé son engagement en lançant son programme de prévention des violences sexuelles en 2012, suivi en 2013 par un appel à action sur la protection des femmes et des filles en cas d'urgence afin de mobiliser les bailleurs de fonds, les agences des Nations unies, les ONG et les autres parties prenantes engagés dans la protection des femmes et des filles lors des urgences humanitaires. Cet appel à action a abouti à une réunion de haut niveau co-organisée par le Royaume-Uni et la Suède en novembre 2013.

Cet événement a abouti à la rédaction d'un communiqué inédit dans lequel les bailleurs de fonds et les agences humanitaires s'engagent à prévenir les violences contre les femmes et les filles dès le début des interventions humanitaires. Le Royaume-Uni a également organisé le Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits en juin 2014, auquel ont participé 1 700 délégués et 123 délégations nationales (dont 79 ministères).

Le gouvernement américain a lancé sa Stratégie visant à prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe dans le monde entier en 2012, suivie par l'initiative « Safe from the Start » en 2013 pour prévenir et combattre les violences sexistes lors des urgences humanitaires dans le monde. Les États-Unis ont assumé le leadership de cet appel à action en janvier 2014.

Il est toujours indispensable de traduire ces efforts prometteurs en impacts sur le terrain, mais peut-être encore plus lors de conflits marqués de plus en plus par l'extrémisme politique et un éventail plus large de violences sexistes qui englobent plusieurs pratiques comme le mariage forcé et l'assassinat de militants pour les droits des femmes. Du Nigeria à la Syrie et à l'Irak, les groupes armés tels que Boko Haram et l'État islamique (également appelé EIL ou EIS) ont enlevé des centaines de femmes et de filles en 2014, dont beaucoup ont été contraintes au mariage, réduites en esclavage sexuel ou soumises à d'autres abus.

### **Le fléau des violences sexuelles et sexistes**

*Environ 40 % des condamnations au Tribunal pénal international dans l'ex-Yougoslavie sont liées à des accusations de violences sexuelles.*

*D'après les rapports émanant de la République démocratique du Congo, entre 18 et 40 % des femmes et des filles et entre 4 et 24 % des hommes et des garçons ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits.*

ONU Femmes, « Paix et sécurité : quelques faits et chiffres »



## Un fossé entre rhétorique et réalité

Les actes ne sont pas encore à la hauteur des paroles. Par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a constaté que l'aide destinée à combattre les violences contre les femmes reste insuffisante<sup>20</sup>. Des investissements adéquats dans ce domaine, notamment pour développer les capacités des organisations à déployer leurs activités, sont requis dans le cadre d'une stratégie holistique (voir la section 4 sur le financement). Par ailleurs, une meilleure collecte des données et des mécanismes plus performants pour suivre l'aide destinée à combattre les violences faites aux femmes sont requis pour renforcer le suivi des efforts déployés par les bailleurs de fonds pour atteindre l'objectif de développement durable sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes.

Dans les pays affectés par des conflits où les violences sexistes sont monnaie courante, les efforts consentis pour soutenir le recrutement, la fidélisation et la capacité des femmes dans les forces de sécurité ont contribué à des approches plus holistiques dans la lutte contre les violences sexistes et l'impunité. C'est le cas de l'Afghanistan, où l'État afghan et la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) ont collaboré pendant plusieurs années. Suite aux consultations avec les groupes de la société civile (dont l'Institut Femmes, Paix et Sécurité, une organisation partenaire d'Oxfam), le ministère de l'Intérieur afghan a élaboré en 2014 une stratégie progressiste sur les questions hommes-femmes qui a été par la suite intégrée dans le PAN du pays sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, initiant des réformes pour intensifier le recrutement, la formation et la fidélisation des femmes agents de police. L'Afghanistan a également nommé la première femme chef de police de district en novembre 2014. Un financement dédié et d'autres formes de soutien du rôle des femmes dans le secteur de la sécurité sont essentiels pour accélérer les avancées dans ce domaine.

De telles actions attestent d'une bonne volonté politique dans certains cercles et ont renforcé la sensibilisation du public et son implication dans le programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Mais pour obtenir de bons résultats sur la vie des femmes et des filles dans le monde et améliorer la société dans son ensemble, des efforts supplémentaires sont requis pour s'attaquer à une multitude d'obstacles, notamment la culture de l'impunité des auteurs de viols et d'autres violences sexistes courantes lors de conflits armés ou dans les contextes de non-droit.

Par exemple, les Nations unies ont publié en juin 2015 un rapport sur l'exploitation et les abus sexuels perpétrés par des agents de maintien de la paix des Nations unies en Haïti, dans la République démocratique du Congo, au Libéria, au Soudan et au Soudan du Sud<sup>21</sup>. Selon ce rapport, certains agents de maintien de la paix n'hésitaient pas à offrir de l'argent, des robes, des bijoux, du parfum ou des téléphones portables en échange de relations sexuelles. Ce rapport fait suite à de récentes fuites concernant des allégations d'abus sexuels perpétrés sur des enfants par des agents de maintien de la paix originaires de France, du Tchad et de Guinée équatoriale entre décembre 2013 et juin 2014 en République centrafricaine.

Bien que tardive, la création en juin 2015 d'un groupe d'experts externe et

indépendant pour analyser la gestion des allégations d'exploitation et d'abus sexuels par les Nations unies est une avancée des plus attendues. Tous les auteurs de violences sexistes (y compris le personnel des Nations unies, les forces de maintien de la paix internationales et les entrepreneurs étrangers) doivent répondre de leurs actes devant une justice à la fois rapide et transparente.

### **Étude de cas n° 2 : Comment l'autonomisation des femmes peut sauver des vies : la police en Afghanistan<sup>22</sup>**

L'histoire de la Capitaine Raheema, 47 ans, officier de police à Mazar-e-Sharif dans le nord de l'Afghanistan, illustre parfaitement le rôle absolument vital des femmes agents de police pour les femmes et les filles afghanes.

En mai 2012, la Capitaine Raheema a été contactée par un hôpital de Mazar-e-Sharif lorsque Nessima, une jeune femme de 16 ans enceinte de sept mois, a été admise après avoir été frappée violemment par son mari âgé de 25 ans. Nessima avait la langue presque entièrement sectionnée, et avait été frappée si violemment qu'elle a perdu son enfant à naître.

La police de son village a tout d'abord refusé d'enquêter, arguant que Nessima devait se présenter en personne au commissariat de police local. Il s'agit là d'une obligation légale en Afghanistan, susceptible de pénaliser les victimes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas signaler un crime localement.

Raheema a demandé à son commandant de contacter le commissariat de police local pour le convaincre d'enquêter. Les agents de ce commissariat ont tout d'abord expliqué que le mari niait les charges d'homicide et de violences aggravées et qu'ils ne procéderaient à aucune arrestation en l'absence de preuve.

Raheema a refusé d'abandonner : elle a obtenu le rapport médical de l'hôpital et a aidé Nessima et son père à retourner dans leur communauté avec ce rapport et le corps de l'enfant. Mais même alors, les responsables locaux avaient l'intention de relâcher le mari, jusqu'à ce que Raheema aille voir les médias, avec le feu vert de son commandant. La pression médiatique qui a suivi a contraint la police à inculper le mari, désormais condamné à trois ans de prison.

## **3 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE**

Malgré les sept résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui ont été adoptées depuis 2000 et la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans près de 50 pays, l'impact concret dans le monde s'est malheureusement révélé limité et sporadique.

En effet, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies ne proposait aucun mécanisme au départ pour suivre les progrès, mobiliser l'engagement public et soutenir la volonté politique requise pour faire avancer le programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Par exemple, le Conseil de sécurité des Nations unies ne propose pas de mécanismes récurrents pour promouvoir un partage et une analyse efficaces des informations, les ressources nécessaires à la mise en œuvre et un reporting sur les avancées, surtout lors des phases initiales.

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que l'intégration des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les notes, les missions, les rapports et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies s'est révélée très hétérogène par le passé. Par exemple, aucune des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur Israël et la Palestine depuis 2000 ne mentionne la problématique du genre, ni les engagements de la Résolution 1325. Il en va de même pour les résolutions sur le conflit ou les questions de sécurité au Liban.

Ces dernières années, de nouvelles résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui renforcent le cadre politique, des outils comme les rapports du Secrétaire général des Nations unies et la définition des objectifs des Nations unies concernant le leadership et la participation des femmes dans des missions sur le terrain ont accentué l'intégration des engagements pour les femmes, la paix et la sécurité dans les activités du Conseil de sécurité des Nations unies. Environ la moitié de toutes les résolutions adoptées au cours des trois dernières années par le Conseil de sécurité des Nations unies concernant les pays affectés par des conflits soutenaient expressément le rôle des femmes. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit s'inspirer de ce type d'améliorations, notamment en créant un groupe de travail dédié aux femmes, à la paix et à la sécurité et composé d'experts des États membres, des agences des Nations unies et des organisations de la société civile pour faciliter le partage des informations et le reporting, pour analyser les programmes, les actions et le financement, et pour recommander des révisions.

Par ailleurs, les Nations unies et les États membres doivent s'investir en continu pour informer et sensibiliser sur le programme, et pour s'assurer que le leadership des femmes et une expertise plus soutenue et plus influente sur les questions hommes-femmes sont bien intégrés dans les programmes, les missions sur le terrain, les organes opérationnels et d'élaboration des politiques, ainsi qu'au sein des représentations de haut niveau. D'autres études pertinentes, comme l'étude 2015 de l'architecture de consolidation de la paix et le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, doivent être utilisées pour renforcer les synergies et promouvoir l'égalité entre les genres dans toutes les opérations de paix et de sécurité<sup>23</sup>.

Pour les gouvernements du monde entier, une mise en œuvre régionale et nationale plus efficace des engagements pour les femmes, la paix et la sécurité requiert le développement de plans d'action nationaux et régionaux holistiques soutenus par des mesures spécifiques visant à améliorer l'élaboration, la réalisation, le suivi et la mise en œuvre. Ces mesures incluent :

- des mécanismes formels pour impliquer les groupes de défense des droits des femmes et les experts de la société civile, y compris les communautés issues de la diaspora et les communautés locales affectées par un conflit, dans les processus de suivi, d'analyse et d'évaluation ;
- un suivi des progrès accessible, transparent et régulier ;
- des mécanismes de suivi avec un échéancier et des indicateurs clairs ;
- un financement dédié à la réalisation des plans d'action.

Un engagement transparent et coopératif des gouvernements nationaux et

des bailleurs étrangers auprès de la société civile locale et internationale et des organisations de défense des droits des femmes (« double jumelage »<sup>24</sup>) promeut non seulement la redevabilité politique, mais encourage également l'appropriation locale des programmes et des résultats.

Les pays peuvent démontrer leurs engagements envers les idéaux de solidarité, de transparence et de redevabilité politique en amont et en aval de l'analyse de haut niveau de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils peuvent notamment le faire en organisant des débats parlementaires (et autres) qui soutiennent le programme et en établissant des accords entre les parties pour informer et impliquer régulièrement la société civile à l'avenir.

### **Étude de cas n° 3 : Le rôle de la société civile dans la mise en place de mesures pratiques en Irak**

L'Irak a élaboré le premier plan d'action national de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord répondant à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ce plan a été chiffré et budgétisé en février 2014. Mais en novembre 2014, les organisations de la société civile ont découvert que le plan avait été modifié sans aucune consultation publique. Certains éléments clés du plan, ainsi que le budget, avaient été supprimés.

Face à la propagation des groupes armés extrémistes comme l'État islamique et au ciblage accru à l'encontre des femmes et des filles, notamment des militantes, les organisations de la société civile irakienne se sont senties obligées d'agir rapidement. L'Alliance 1325 pour la région du Kurdistan irakien est un réseau d'organisations de défense des droits des femmes et d'organisations de la société civile coordonné par la militante de longue date Suzan Aref, directrice de la WEO (Women Empowerment Organization) et partenaire du programme d'Oxfam sur la justice entre les sexes dans la région. Grâce à un plaidoyer coordonné, l'Alliance 1325 a persuadé les autorités irakiennes d'adopter un plan d'urgence d'un an en mai 2015. Ce plan d'urgence souligne l'importance des ministères et des provinces dans l'affectation d'un budget pour garantir la mise en œuvre du PAN irakien au niveau local. Il reconnaît également les organisations de la société civile en tant que partenaires de sa mise en œuvre.

Le plan d'urgence intègre trois éléments phares (la prévention, la protection et la participation) et vise à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles affectées par un conflit entre les forces pro-gouvernementales et l'État islamique, notamment sur le plan légal, social et psychologique et au niveau des services de santé.

Le ministère de la Condition féminine, le Haut-Conseil pour les affaires féminines, les organisations de la société civile et les agences des Nations unies ont participé à une conférence nationale les 3 et 4 août 2015. Lors de cette conférence, de nouveaux engagements ont été pris pour mettre en œuvre le plan d'urgence, alliés à un appel à mieux protéger les femmes et les filles, les réfugiés et les personnes déplacées internes, ainsi qu'à renforcer le soutien des bailleurs de fonds.

## 4 FINANCEMENT

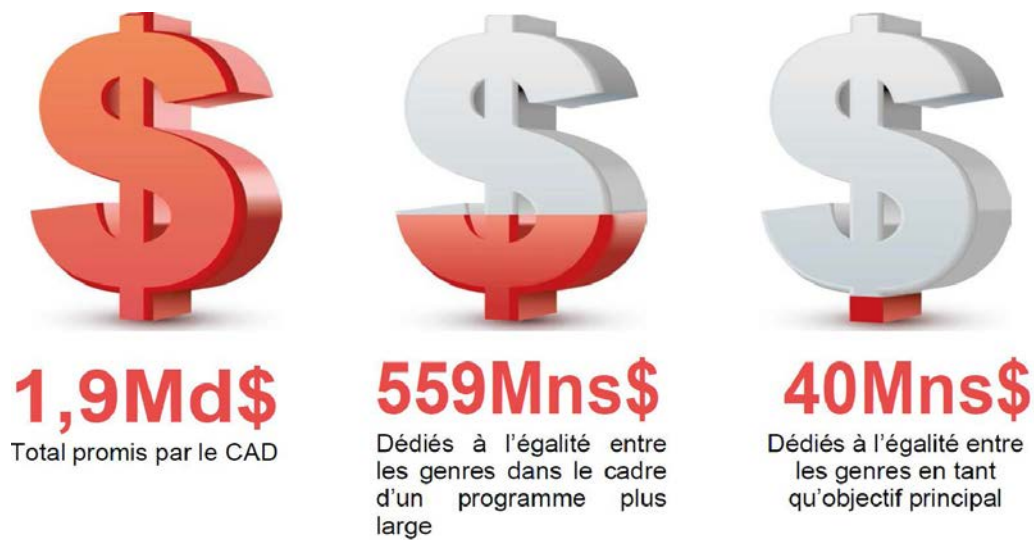
Dans de nombreux pays et régions, les États ont souvent agi comme si l'élaboration d'un PAN avait suffi pour honorer leurs responsabilités dans la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Certains PAN s'accompagnent de promesses de soutenir la mise en œuvre avec des ressources humaines et financières. Mais dans la réalité, rares sont ceux qui disposent d'un budget dédié. Dans ce contexte, le plan d'action des Pays-Bas pour 2012–2015, précisant à la fois les ressources humaines et financières, est exemplaire. À l'inverse, l'Espagne a lancé son PAN en 2007 avec les ressources adéquates, mais a procédé à des coupes considérables après 2011.

La résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies (2013) reconnaît que les ressources dédiées prioritairement aux femmes, à la paix et à la sécurité constituent l'un des plus gros déficits de mise en œuvre. Dans son rapport de 2014 adressé au Conseil de sécurité pour les femmes, la paix et la sécurité, le Secrétaire général a appelé les États membres à veiller à ce que les plans d'action régionaux et nationaux soient correctement financés et à ce que des postes budgétaires dédiés soient inclus dans toutes les actions œuvrant pour la paix, la sécurité et la pacification.

La mise en pratique de telles recommandations doit être l'une des principales réalisations de l'analyse de haut niveau. Cela démontrerait l'engagement politique envers les PAN et soutiendrait la viabilité de ces derniers en instaurant un suivi efficace et indépendant des budgets et donc une certaine redevabilité politique.

Dans le monde, en moyenne 31 % de l'aide fournie par le groupe de bailleurs du Comité d'aide au développement (CAD) est destinée à l'égalité entre les genres au titre d'objectif important en 2012–2013<sup>25</sup>. L'aide publique au développement (APD) fournie par plusieurs bailleurs (comme l'Australie, la Belgique, le Canada, la Finlande, l'Irlande, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Royaume-Uni) sur ce thème dépassait 45 %<sup>26</sup>. Le chiffre de l'aide dans des contextes fragiles et dans les zones affectées par des conflits est plus élevé, avec au moins 34 % (2011). L'APD dédiée à la promotion de l'égalité entre les genres au sens large a augmenté plus rapidement que l'aide en général, surtout dans les États fragiles et affectés par des conflits<sup>27</sup>.

**Figure 2 : Financement promis par les bailleurs du Comité d'aide au développement (CAD) dans les programmes pour la paix et la sécurité dans les États fragiles, 2012 et 2013**



Source : Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (2015)

Malgré cette tendance positive, seule une petite proportion de l'aide a pour objectif principal ou fondamental de répondre aux besoins spécifiques des femmes. Seulement 5 % de l'APD sont dédiés principalement à l'égalité entre les genres. Ce chiffre monte à 6 % dans les États fragiles. La majeure partie des dépenses des bailleurs de fonds est destinée aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé<sup>28</sup>.

Les engagements financiers se sont intensifiés sur la thématique des femmes, de la paix et de la sécurité. Néanmoins, la part de l'aide pour soutenir l'égalité entre les genres dans le secteur de la paix et de la sécurité est plus faible (28 %) que dans l'ensemble des secteurs, et le montant de l'aide est également inférieur, plafonnant à environ 500 millions de dollars par an en moyenne depuis 2002. Par ailleurs, seulement 2 % de l'aide destinée à la paix et à la sécurité dans les États fragiles avaient pour objectif fondamental l'égalité entre les genres en 2012–2013, soit moins de 40 millions de dollars (voir Figure 2). Ce montant est très inférieur à celui requis pour honorer les engagements de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies<sup>29</sup>.

D'après le réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes, l'aide dédiée à l'égalité entre les genres dans des contextes de sécurité complexes est remarquablement faible<sup>30</sup>. Ce réseau souligne que l'intégration de l'égalité entre les genres dans la réforme du secteur de la sécurité donne de meilleurs résultats en renforçant l'appropriation locale et la confiance du public, et en garantissant que la justice et les services de sécurité répondent aux besoins de tous les citoyens. Mais de telles réalisations sont improbables avec les niveaux d'investissements actuels.

Au moins 15 % des dépenses de l'APD dédiées à la paix et à la sécurité (soit 285 millions de dollars en 2015) doivent cibler l'égalité entre les genres en tant qu'objectif fondamental d'ici 2020. Cela reflèterait l'objectif minimum fixé par les Nations unies pour consacrer 15 % des dépenses de pacification gérées par les Nations unies au soutien de ces objectifs<sup>31</sup>. Cela contribuerait également à répondre une recommandation clé de l'étude mondiale qui



appelle les bailleurs de fonds à affecter 15 % de l'APD destinée aux crises et aux conflits pour répondre aux besoins des femmes et renforcer l'égalité entre les genres (contre 6 % actuellement). Les bailleurs de fonds doivent tenir compte de cette recommandation et s'assurer que toute augmentation d'une telle aide cible des programmes pour les femmes, la paix et la sécurité.

### **Ressources pour les organisations en première ligne**

Le soutien financier accordé aux organisations de femmes locales est également insuffisant, alors que ces organisations sont souvent en première ligne pour lutter contre les violences sexistes et prévenir et résoudre les conflits<sup>32</sup>. Moyennant un soutien adéquat, ces organisations peuvent efficacement mener les analyses contextuelles indispensables, relayer la voix et les préoccupations des femmes, suivre les activités, défendre les principales réformes et soutenir la sensibilisation du public, ainsi que les stratégies et les programmes officiels<sup>33</sup>.

Pourtant, dans les États fragiles, les organisations locales et les institutions d'autonomisation et de défense des droits des femmes bénéficient de seulement 1 % de l'aide consacrée à l'égalité entre les genres. Cela empêche ces organisations de travailler à une échelle plus ambitieuse. Un financement efficace des groupes de défense des droits des femmes requiert un financement de base sur plusieurs années, des ressources accessibles et souples, ainsi que des subventions suffisantes et un soutien en matière de gestion financière.

Les bailleurs de fonds doivent accorder un soutien dédié et à long terme aux organisations de femmes dans les situations de crise, conformément à la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies et aux recommandations du réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes<sup>34</sup>. Ce dernier recommande des mécanismes de financement intermédiaires tels que les fonds dévolus aux femmes, habitués à acheminer des fonds vers des organisations de défense des droits des femmes plus modestes.

La création, en juin 2014, d'un groupe de discussion sur le financement (FDG - Financing Discussion Group) pour le programme pour les femmes, la paix et la sécurité témoigne d'une initiative prometteuse pour remédier à ce manque de financement<sup>35</sup>. Modèle positif d'engagement multipartite, le FDG rassemble les représentants des bailleurs de fonds, des États membres affectés par des conflits, des institutions des Nations unies et de la société civile afin d'étudier des solutions de financement concernant le programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

Le FDG a créé l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, un mécanisme de financement multipartite visant à soutenir de façon rapide et flexible les États et les organisations pertinentes qui interviennent dans les contextes à évolution rapide et les situations d'urgence soudaines. Un objectif important de ce mécanisme est de fournir aux organisations de la société civile un accès à un financement modulable et prévisible, notamment en matière de renforcement des capacités. Pour atteindre de tels objectifs, l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité vise un financement de 100 millions de dollars pour la période 2015-2020. De tels mécanismes offrent des modèles inclusifs et positifs pour l'élaboration et la mobilisation du financement. Ils doivent donc être encouragés.

#### Étude de cas n° 4 : Comment les organisations locales transforment les vies en Somalie

Habiba est une femme somalienne qui a fui avec sa famille les combats frappant le district de Hudur, dans la région de Bakool, en 2013. Accompagnée de son mari et de ses enfants, elle est arrivée démunie et endettée au camp de Baidoa, qui accueille également son frère et sa sœur.

« Nous ne mangions parfois qu'un seul repas par jour, et mes enfants restaient à la maison car nous n'avions pas les moyens de payer les frais de scolarité », se souvient-elle. Pour survivre, la famille de Habiba dépendait du maigre salaire d'enseignante de sa sœur.

« Ma sœur a entendu parler des formations spécialisées proposées dans son école par All Women Concern (AWC) et Somali Peace Line (SPL) aux femmes pauvres et déplacées internes. Pendant les deux premiers mois, nous avons appris à lire et à écrire en somali, ainsi que des notions de base en mathématiques ».

Habiba a par ailleurs appris à confectionner des vêtements teints. Au terme de la formation, elle a reçu un kit de mise en route avec du tissu, des produits chimiques et des outils de base. Elle a lancé sa propre activité en proposant des services de teinture et en vendant des vêtements.

« L'activité a tout de suite fonctionné et s'est transformée en une petite usine de confection de vêtements. En l'espace de deux mois, j'ai développé mon activité en investissant 18 dollars de mes économies pour créer une petite boucherie dans le camp de PDI dans lequel nous vivions. Je vends une chèvre par jour et j'ai ajouté à mon stock des articles alimentaires comme du sucre et du riz, ainsi que du charbon et des cosmétiques. Ma famille vit désormais dans sa propre maison, et mon mari et moi ne sommes plus dépendants de ma sœur. Mes quatre enfants vont à l'école et nous pouvons payer les frais de scolarité. »

L'analyse de haut niveau doit aboutir au financement des programmes pour les femmes, la paix et la sécurité de la part des bailleurs et des États, avec un soutien financier durable, conséquent et pluriannuel pour les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes concernées. Par ailleurs, au sein des Nations unies, les États membres doivent garantir un financement de base aux experts sur les questions hommes-femmes et sur les femmes, la paix et la sécurité à la fois pendant leurs missions et au siège des Nations unies.

Pour mobiliser ce financement, les États membres doivent honorer les engagements soulignés dans le programme d'action de Pékin. Approuvé par 189 États membres lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, ce programme appelle les États à réduire les budgets militaires excessifs, à lutter contre le commerce des armes et contre les investissements servant à la production et à l'acquisition d'armes, et à rediriger ces budgets en faveur du développement social, notamment auprès des femmes.

Les États peuvent y parvenir tout en répondant à leurs besoins légitimes en matière de dépenses pour la défense et de fabrication d'armes, sachant en outre que les investissements réalisés dans le développement social peuvent contribuer grandement à instaurer une stabilité et une paix durables.

## 5 CONCLUSION

La Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies précisait que les États membres étaient « profondément préoccupé[s] par les lacunes qui subsistent dans la concrétisation des priorités relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, y compris en ce qui concerne la protection contre les violations des droits fondamentaux, les possibilités offertes aux femmes d'exercer des fonctions de direction, les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et les aider à exercer leurs droits, et les capacités et l'engagement de tous ceux qui doivent concourir à l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures en faveur de la participation et de la protection des femmes ».

Il est temps de transformer cette préoccupation majeure en action efficace. Toute nouvelle mesure sur les femmes, la paix et la sécurité, y compris toute nouvelle résolution du Conseil de sécurité, doit engager les Nations unies et les États membres à mettre en œuvre des actions claires et mesurables afin de concrétiser les politiques prometteuses. Soutenues par des niveaux de ressources humaines et financières attestant d'une forte volonté politique, ces actions doivent se concentrer sur la participation des femmes, renforcer les mesures pour prévenir les conflits et lutter contre les violences sexistes, et améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre. Les promesses faites aux femmes au cours des 15 dernières années doivent être tenues.

*« Malgré certains progrès dans la mise en œuvre du programme mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, le contexte plus large de l'insécurité, les crises chroniques, la pauvreté et les inégalités de croissance, ainsi que les menaces émergentes comme la flambée des violences extrémistes, ont limité, voire même fait avorter les progrès. »*

Synthèse du Secrétaire général des Nations unies concernant l'analyse sur 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, mars 2015

## RECOMMANDATIONS

Les Nations unies et les États membres doivent honorer leurs rôles et leurs responsabilités en mettant en œuvre ce qui suit.

### Participation

1. **S'assurer que les rôles et les demandes des femmes sont intégrés efficacement dans tous les processus et institutions de paix et de sécurité régionaux, nationaux et internationaux.** Les États qui encouragent et soutiennent les discussions en matière de développement, de sécurité et de paix (notamment les « groupes des amis») doivent conditionner leur implication à une participation significative des femmes. Les femmes qui représentent les communautés doivent avoir les moyens de participer pleinement à tous les niveaux par le biais de formations sur le plaidoyer et d'un soutien technique et financier adéquat. Elles doivent aussi bénéficier de l'expertise des Nations unies sur les droits des femmes et le genre, avec des ressources suffisantes.
2. **Renforcer le leadership et la participation des femmes aux Nations unies** en veillant à ce que la part des femmes dans les postes à responsabilité au sein de l'architecture de développement, de sécurité et de paix des Nations unies atteigne au minimum 40 % d'ici 2020, y compris parmi les représentants spéciaux, les délégués et les responsables d'agences, ainsi que dans les rôles clés au sein de missions en situation de conflit et post-conflit, conformément aux objectifs existants des Nations unies sur les femmes aux postes clés.

## Prévention des conflits et violences sexistes

3. **Intensifier les efforts déployés dans la prévention des conflits**, en s'appuyant sur une analyse systématique des questions hommes-femmes et sur la promotion de l'égalité entre les genres, et en s'attaquant davantage aux causes profondes du conflit comme les inégalités sociales et économiques, l'accès inégal aux ressources et aux services de base, les impacts du changement climatique, une piètre gouvernance et une redevabilité insuffisante, ainsi que le militarisme. Le rôle et la participation des femmes dans les efforts déployés pour prévenir et résoudre les conflits et lutter contre l'extrémisme politique doivent en outre faire l'objet d'un soutien plus exhaustif.
4. **Intensifier les efforts déployés pour prévenir les violences sexistes de façon plus holistique** : plus grande attention et ressources accrues pour lutter contre les causes sous-jacentes des violences sexistes et de l'inégalité entre les genres, mise en œuvre plus efficace de l'article 7(4) du Traité sur le commerce des armes concernant les risques pour les femmes, soutien accru pour le recrutement, la fidélisation et la capacité des femmes dans les services de sécurité, mais aussi lutte contre l'impunité en demandant des comptes de façon visible et homogène à tous les auteurs de violences sexistes, y compris au sein des Nations unies et parmi le personnel en charge de la sécurité à l'international.

## Suivi et mise en œuvre

5. **Améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité au sein du Conseil de sécurité des Nations unies**. Il faut pour cela : créer un groupe de travail d'experts dédiés issus des États membres, des agences des Nations unies et de la société civile pour analyser et orienter les programmes, les actions et le financement du Conseil de sécurité ; institutionnaliser les notes de la société civile conformément à la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies lors de débats ouverts et de réunions officielles ; encourager les États membres à créer des mécanismes consultatifs officiels avec la société civile (notamment les organisations de défense des droits des femmes) pour faciliter l'analyse contextuelle, ainsi que la conception, le suivi et l'évaluation des actions et des plans nationaux. Il convient en outre d'intégrer uniformément les engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité dans les activités du Conseil de sécurité des Nations unies.
6. **Améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre dans les États membres** en veillant à ce que les PAN et les plans d'action régionaux soient soutenus par des mécanismes formels pour impliquer les groupes de défense des droits des femmes et les experts de la société civile dans les processus adéquats d'analyse et de planification. Le suivi des progrès doit être transparent et régulier, sur la base de déclarations parlementaires, de séances d'information publiques et de publications, ainsi que de mécanismes pour le suivi et l'évaluation des résultats avec un échéancier et des indicateurs clairs.

## Financement

7. **S'assurer que tous les États membres s'engagent à élaborer des PAN correctement financés** avec les ressources et les budgets dédiés, tel que

recommandé par la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies, d'ici fin 2016.

8. **Augmenter considérablement le financement des bailleurs pour soutenir les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les objectifs associés sur l'égalité entre les genres.** Ce point découle de la recommandation de l'étude mondiale stipulant que 15 % de l'aide en situation de crise devraient être affectés à la réponse aux besoins des femmes et à l'égalité entre les genres. Il conviendra aussi de veiller à ce que d'ici 2020, au moins 15 % des dépenses affectées à la paix et à la sécurité soient destinées principalement à l'égalité entre les genres (conformément aux objectifs de pacification des Nations unies). Dans ce cadre, les bailleurs de fonds doivent s'engager à financer et à subventionner de façon conséquente les organisations de femmes, et ce sur plusieurs années. Ces fonds doivent notamment transiter via l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que d'autres fonds dévolus aux femmes.

## NOTES

- 1 Le nombre de conflits armés, et en particulier de conflits intra-étatiques, a augmenté au cours de la décennie actuelle par rapport aux deux décennies précédentes : Global Conflict Report, Center for Systemic Peace, 2014. Le nombre de conflits et le nombre de décès liés à des conflits restent inférieurs au pic de l'après Seconde Guerre mondiale enregistré au milieu des années 1990, après quoi le nombre de conflits a reculé jusqu'au milieu des années 2000. Global Conflict Trends, Center for Systemic Peace, 2014 (voir <http://www.systemicpeace.org/conflictrends.html>). Le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a enregistré 60 millions de déplacements forcés en 2014, un record.
- 2 C'est notamment le cas de l'État palestinien, dont le PAN sur la Résolution 1325 a été approuvé par les ministres en mai 2015. Une coalition d'organisations de la société civile soutenue par Oxfam a participé à l'élaboration du PAN sur la Résolution 1325.
- 3 En 1994, environ un cinquième des parlementaires au Rwanda étaient des femmes.
- 4 Voir le rapport Oxfam « Sans consultations », novembre 2014, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/sans-consultations>.
- 5 Concernant les postes à responsabilité pour les femmes, les objectifs ont été définis pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité en septembre 2011. Ce rapport indiquait qu'au sein des entités des Nations unies intervenant dans les situations de conflit et post-conflit, les postes à responsabilité (grade P5 et au-delà) devaient être occupés par au moins 30 % de femmes en 2014, et par 40 % de femmes d'ici 2020.
- 6 Aux Pays-Bas, le PAN en cours (2012-2015) a été signé par trois ministères néerlandais, quatre instituts de recherche et plus de 30 organisations de la société civile, notamment Oxfam Novib, l'affilié Oxfam aux Pays-Bas.
- 7 Note du réseau du CAD sur l'égalité homme-femme de l'OCDE (Gendernet), mars 2015 : Financement de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.
- 8 L'étude mondiale finalisée en juillet 2015 recommande que 15 % de l'aide publique au développement (APD) soient spécifiquement affectés à la promotion de l'égalité entre les genres en cas de crise ou de conflit. Par ailleurs, les Nations unies ont défini un objectif minimum de 15 % des dépenses de pacification gérées par les Nations unies pour répondre aux besoins des femmes et œuvrer pour l'égalité entre les genres, comme recommandé dans le plan d'action en sept points dans le Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la promotion de la paix (2010).
- 9 Voir A. Arutyunova et C. Clark (2013), « Watering the leaves, starving the roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality ». AWID, disponible à l'adresse : <http://www.awid.org/publications/watering-leaves-starving-roots#sthash.XEYRBKIZ.dpuf>
- 10 ONU Femmes (2012), « Participation des femmes aux négociations de paix : Présence et influence ».
- 11 Voir le rapport de recherche d'Oxfam « Des solutions somaliennes », juillet 2015, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/des-solutions-somaliennes>. D'après les consultations menées auprès des militants et des communautés à l'échelle locale, si elle est essentielle pour des activités de pacification équitables sur les questions hommes-femmes, la participation ne peut pas se concrétiser sans lutter contre la violence sous toutes ses formes (physiques et psychologiques).
- 12 Voir le rapport d'Oxfam « Sans consultations », novembre 2014, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/sans-consultations>. Quelques signes de progrès ont été observés récemment, notamment une réunion officielle organisée en juin 2015 en Norvège entre les représentants du groupe armé Taliban de l'opposition et une délégation de femmes afghanes composée de législatrices et de défenseurs des droits des femmes.
- 13 Ibid.
- 14 Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, septembre 2014.
- 15 Police Perception Survey, étude financée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOFTA, Law and Order Trust Fund for Afghanistan).
- 16 Cet objectif d'au moins 30 % de femmes à des postes à responsabilité au sein des entités des Nations unies intervenant dans les situations de conflit et post-conflit en 2014 n'a pas été atteint.
- 17 Voir « Gender considerations in the Humanitarian Response in Yemen » à l'adresse [www.humanitarianresponse.info/en/operations/yemen/gender-considerations-humanitarian-response-yemen](http://www.humanitarianresponse.info/en/operations/yemen/gender-considerations-humanitarian-response-yemen)
- 18 Cette section porte sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, tout en reconnaissant qu'une analyse complète des questions hommes-femmes permettrait également de détailler le rôle des hommes et des minorités de genre. Le rôle du genre dans les conflits (comme la relation entre la masculinité et la militarisation) doit également être traité.



- 19 Par exemple, malgré les nombreuses critiques émises sur les attaques menées par les forces pro-gouvernementales sur les civils en Syrie, notamment celle du Secrétaire général des Nations unies (voir <http://bit.ly/1KYCA7W>), le président Bachar el-Assad a déclaré dans un entretien en mars 2015 que la Russie avait fourni des armes à son État dans le cadre de contrats signés avant et après le début du conflit en Syrie en 2011 (voir <http://reut.rs/1IWLeBp>). L'intervention militaire menée par une coalition régionale sous l'égide de l'Arabie saoudite dans le conflit actuel au Yémen aurait fait de nombreuses victimes civiles, notamment suite à la frappe aérienne sur Mocha en juillet 2015, qualifiée par Human Rights Watch de crime de guerre en raison du bilan humain parmi les civils. Bien que signataires du TCA, la France et le Royaume Uni continuent de pourvoir l'Arabie saoudite et les autres membres de la coalition en armes. Canadian Commercial Corporation, une société d'État, a négocié un accord pour fournir des véhicules blindés « made in Canada » d'une valeur de 15 milliards de dollars à l'Arabie saoudite pour la prochaine décennie. Cet accord est de loin le plus gros contrat d'exportation militaire de l'histoire du Canada, malgré de vives inquiétudes sur le respect des droits de l'homme et les interventions militaires de l'Arabie saoudite. Pour plus d'informations, voir <http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/arms-sale-to-saudi-arabia-lowers-the-bar-on-export-controls/article24638473>
- 20 Note du réseau du CAD sur l'égalité homme-femme de l'OCDE, mars 2015 : « From commitment to action: Priorities for financing gender equality and women's rights in the implementation of the Sustainable Development Goals ».
- 21 Intitulé « Evaluation of the Enforcement and Remedial Assistance Efforts for Sexual Exploitation and Abuse by the United Nations and Related Personnel in Peacekeeping Operations », il est accessible sur le site Web de l'Office for Internal Oversight Services à l'adresse <https://oios.un.org/page?slug=evaluation-report>.
- 22 Extrait du document d'information d'Oxfam « Les femmes et la police afghane », septembre 2013, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/women-and-the-afghan-police-why-a-law-enforcement-agency-that-respects-and-prot-300653>
- 23 Suite à une première étude sur cinq ans de l'architecture de consolidation de la paix, la Résolution 1947 du Comité du Conseil de sécurité des Nations unies (2010) appelait à une nouvelle étude complète en 2015. Cette étude est menée par un groupe de conseil composé d'experts nommés par le Secrétaire général. Le Secrétaire général a également créé le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix en octobre 2014 pour faire le point sur les opérations de paix menées par les Nations unies. Parmi d'autres recommandations, ce groupe a préconisé de renforcer la prévention des conflits et d'intégrer l'expertise sur les questions hommes-femmes dans toutes les composantes des missions des Nations unies.
- 24 Si un jumelage standard concerne un partenariat entre un bailleur étranger et un gouvernement bénéficiaire ou entre une ONG internationale et une organisation de la société civile locale, le double jumelage désigne quant à lui des partenariats parallèles et simultanés dans le cadre desquels les autorités locales et les groupes de la société civile bénéficient d'un soutien de la part de leurs homologues internationaux respectifs.
- 25 Une activité peut cibler l'égalité entre les genres comme un « objectif fondamental » ou un « objectif important ». D'après l'OCDE, on entend par « fondamental » le fait de définir l'égalité entre les genres comme un objectif explicite d'un programme, inscrit dans sa conception. Et on entend par « important » le fait de définir l'égalité entre les genres comme un objectif important, mais secondaire du programme.
- 26 Données de la note du Comité d'aide au développement (CAD) sur l'égalité hommes-femmes, mars 2015. Les chiffres cités dans ce document d'Oxfam n'incluent pas les États-Unis, qui n'ont pas suivi les marqueurs politiques sur l'égalité entre les genres entre 2010 et 2012 et qui ont déployé une nouvelle méthode de collecte de données sur ce thème. Les données complètes pour les États-Unis n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du document de l'OCDE.
- 27 Note du réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (Gendernet), mars 2015 : Financement de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.
- 28 Ibid.
- 29 Ibid.
- 30 Le réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes est un forum international unique où des experts des agences de coopération et de développement se rencontrent pour définir et défendre des approches communes sur l'égalité entre les genres et les droits des femmes. Il est issu du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui compte 29 États membres.
- 31 Tel que recommandé par le plan d'action en sept points dans le Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la promotion de la paix, 2010.
- 32 Pour des exemples des contributions apportées par les femmes et les organisations de femmes au niveau local, voir Action Aid, Institute of Development Studies et Womankind, « From the Ground Up » (2012), disponible à l'adresse <http://www.womankind.org.uk/wp-content/uploads/downloads/2012/09/From-The-Ground-Up-FINAL.pdf>
- 33 Pour une analyse concernant la nécessité de renforcer les capacités au niveau local dans le cadre d'une stratégie plus ambitieuse consistant à optimiser l'efficacité du système humanitaire, voir « Le système humanitaire sens dessus dessous », document d'information d'Oxfam, juillet 2015, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/turning-the-humanitarian-system-on-its-head-saving-lives-and-livelihoods-by-str-559151>

- 34 Note du réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (Gendernet), mars 2015 : Financement de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.
- 35 Les membres actuels du groupe de discussion sur le financement du programme pour les femmes, la paix et la sécurité sont les suivants : ministère des Affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance et Directeur des questions hommes-femmes (Sierra Leone), ministère du Genre et Directeur général en charge de la promotion des femmes et de l'égalité des genres (Burundi), ministère des Affaires étrangères (Finlande), Missions permanentes des Nations unies pour les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne, le Japon et l'Australie, Cordaid, Global Network of Women Peacebuilders (GNWP), Resolution to Act – Inclusive Security, Womankind Worldwide, Gender Action for Peace and Security (GAPS UK), Saathi, WE Act 1325, Fontain Isoko, PeaceWomen, Afghan Women's Network, Kvinna till Kvinna, Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO), Corporación de Investigación y Acción Social y Económica (CIASE), Women, Peace and Security Network – Canada, groupe de coordination de la société civile japonais sur le PAN, BACP, PNUD et ONU Femmes.

© Oxfam International, septembre 2015

Ce rapport a été rédigé par Shaheen Chughtai. Oxfam remercie Colm Byrne, Sally Chin, Julie Diallo, Tess Dico-Young, Edla Muga, Paula San Pedro, Poe Ei Phyu, Jess Skinner et Serge Veldhuizen pour leur assistance dans sa réalisation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :  
[advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org).

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-927-0 en septembre 2015.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Crédits photographiques pour la couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la gauche : Hani Mohammad/Oxfam ; Ellie Kealey/Oxfam ; Crispin Hughes ; Joelle Bassoul/Oxfam ; Mackenzie Knowles.

## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))

Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))

Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))

Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))

Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))

Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))

Oxfam Grande-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))

Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))

Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Intermón ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))

Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))

Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))

Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))

Oxfam Novib ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))

Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

N'hésitez pas à contacter par courrier les organisations répertoriées ci-dessus pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

Courriel : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

